

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2013

**Présents** : Monsieur Desmarest, Maire  
Messieurs Six, Breffel, Braule, Lecat, Barrette et Littière.  
Mesdames Barski, Derenty et Perdrieau.

**Absents excusés**: Mesdames Jaworsky et Zieger, Messieurs Babusiaux, Wallet et Grandvalet.

**Secrétaire** : Monsieur Barrette.

## **CONVENTION D.D.T.**

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la D.D.T. pour l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'au 30/06/2015.

## **SUBVENTION TRAVAUX ECOLE ET SALLE POLYVALENTE - DETR**

Une demande de subvention va être demandée au titre de la DETR pour le changement d'une porte à l'Ecole et d'une porte + vasistas à la Salle Polyvalente de la Commune.

## **CONVENTION C.C.C.A.**

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide de signer une convention avec la Communauté de Communes du Canton d'Attichy pour une assistance aux Communes dans l'exercice de leurs compétences propres.

## **CONVENTION S.P.A.**

Le Conseil Municipal décide de signer une convention pour un montant de 802.50 € avec la Société Protectrice des Animaux afin de pouvoir continuer à bénéficier de leurs nombreux services.

## **NATURA 2000**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la modification du périmètre des Sites Natura 2000

## **SEZEO**

Acceptation du procès-verbal de mise à disposition de l'ensemble des ouvrages de distribution publique d'électricité par le Conseil Municipal.

## **INDEMNITE DE CONSEIL 2013 - PERCEPTEUR DE LA TRESORERIE D'ATTICHY**

Une indemnité de conseil et de confection de budget est accordée à Madame de WAELE.

## **I.A.T.**

L'Indemnité d'Administration et de Technicité a été accordée aux agents.

## **EAU SEINE NORMANDIE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer une convention pour bénéficier de la prime pour épuration.

## **HAUT DEBIT**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas approuver la compétence « Haut débit » prise par la Communauté de Communes du Canton d'Attichy.

**DECISION MODIFICATIVE – M 14**

A la demande du percepteur une régularisation du compte 1331 vers le compte 1431 est nécessaire.

**ATELIER MUSICAL**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de sortir de l'Atelier Musical.

Fait à Rethondes, le 23 novembre 2013  
Le Maire,